



Devrais-je faire tester l'eau de mon puits? Should I Get My Well Water Tested?

L'eau de mon puits est-elle potable?

Si votre eau potable provient d'un puits privé, vous devriez la faire analyser par un laboratoire pour vous assurer que vous-même et votre famille pouvez la boire sans danger.

Même si elle ne vous rend pas malade, l'eau de votre puits pourrait présenter des dangers. Certains contaminants présents dans l'eau de forage peuvent causer des problèmes de santé à long terme.

Même si le puits de votre voisin a été analysé et que son eau est sécuritaire, cela ne signifie pas que celle de votre puits l'est aussi. Cela dépend de la géologie de surface et souterraine, de la profondeur et de la construction du puits, de même que d'autres facteurs. La qualité de l'eau d'un puits peut changer selon les saisons, avec le temps ou lorsque qu'il se vide puis se remplit après une période de sécheresse. Il faut constamment analyser l'eau et conserver les résultats de ces analyses pour référence ultérieure.

Quel pourrait être le problème avec l'eau de mon puits?

Même si l'eau de votre puits a bon goût et paraît saine, il est possible qu'elle contienne des substances nuisibles que vous ne pouvez pas goûter, voir ni sentir, comme des bactéries ou des produits chimiques. De telles substances peuvent s'infiltrer dans l'eau d'un puits à cause d'activités humaines ou d'autres activités. Elles peuvent provenir d'activités agricoles environnantes ou de fuites de fosses septiques. Les nitrates provenant des excréments d'animaux et des engrais peuvent s'infiltrer dans le sol et contaminer l'eau souterraine.

Il est important de faire analyser l'eau de votre puits et d'entretenir régulièrement votre puits pour en prévenir la contamination. En adoptant de bonnes pratiques d'entretien de votre système d'évacuation des eaux d'égout (si vous en avez un), vous pourriez aussi protéger la qualité de l'eau de votre puits.

Qui doit faire analyser son alimentation en eau?

En Colombie-Britannique, tous les fournisseurs d'eau sont tenus de faire analyser leur eau régulièrement, y compris les petits réseaux privés, comme ceux de restaurants ou de parcs de caravanes, les réseaux appartenant à des coopératives comme les copropriétés, ainsi que les plus grands réseaux municipaux d'alimentation en eau, qui sont la propriété des gouvernements locaux. De telles analyses sont effectuées par des laboratoires qualifiés et les coûts en sont recouverts par la facturation de l'eau. Si vous êtes propriétaires d'un puits privé, vous devez faire analyser l'eau de votre propre puits pour déterminer si elle est potable.

Il existe deux catégories d'analyse de l'eau des puits :

1. Les analyses bactériologiques
2. Les analyses chimiques

Les analyses bactériologiques

Les analyses bactériologiques devraient être effectuées fréquemment, jusqu'à l'établissement d'un bon historique d'échantillonnage. Deux types courants de bactéries présentes dans l'eau sont les coliformes et *E. coli*.

Les coliformes totaux

Les coliformes totaux comprennent les bactéries présentes dans le sol, l'eau de surface et les intestins des animaux. La présence de coliformes totaux indique que le puits pourrait :

- devoir être désinfecté ou nécessiter des améliorations sanitaires/matérielles;
- être l'objet d'une contamination de surface.

Escherichia coli (*E. coli*)

Ce colibacille provient des intestins des animaux. Sa présence dans votre puits indique une pollution fécale récente. Il s'agit d'un risque immédiat pour la santé et l'eau n'est pas potable.

Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche de renseignements du ministère de l'Environnement sur les coliformes totaux, les bactéries fécales et la bactérie *E. coli* dans l'eau souterraine à l'adresse [www.env.gov.bc.ca/wsd/plan_protect_sustain/groundwater/library/ground_fact_sheets/pdfs/coliform\(020715\)_fin2.pdf](http://www.env.gov.bc.ca/wsd/plan_protect_sustain/groundwater/library/ground_fact_sheets/pdfs/coliform(020715)_fin2.pdf) (PDF 179 ko).

Les analyses chimiques

Les analyses chimiques devraient être effectuées tous les ans ou tous les trois à cinq ans, selon les résultats. En Colombie-Britannique, les produits chimiques généralement préoccupants pour l'eau souterraine sont les nitrates, le fluorure et les métaux comme l'arsenic, le plomb et le cuivre.

Les nitrates

On a relevé des niveaux élevés de nitrates dans plusieurs puits de la province, habituellement dans les régions où l'eau souterraine peut être contaminée par des activités en surface, comme l'agriculture intensive. Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 05a Les nitrates dans l'eau de puits](#).

Les métaux

Comme l'eau des puits a une origine souterraine, différents métaux présents dans le sol et le roc peuvent s'y dissoudre.

Certains métaux, comme l'arsenic, peuvent avoir des effets graves et à long terme sur la santé. D'autres métaux, comme le plomb et le cuivre, ne sont habituellement pas présents dans l'eau souterraine, mais ils peuvent suinter des tuyaux et des raccords soudés. Vous pourriez remarquer un goût ou une odeur, ainsi que des taches sur les appareils de plomberie qui peuvent contribuer à la reproduction des bactéries.

Les autres produits chimiques

Les produits chimiques présents dans l'eau des puits peuvent provenir de l'activité humaine ou de sources naturelles. La plupart des produits chimiques naturellement présents le sont en petites quantités qui posent peu ou pas de risques pour la santé humaine. Par exemple, de faibles niveaux de fluorure comportent des bienfaits pour la dentition, mais des niveaux élevés peuvent être néfastes pour la saine croissance des os et des dents des enfants. Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 28 Faits sur la fluoruration de l'eau](#).

S'il y a des antécédents de déversements chimiques ou de contaminants connus dans votre région, envisagez de faire faire des analyses pour les détecter.

Pour de plus amples renseignements, consultez le rapport *Safe Water Supply: Vital to Your Health*, disponible à votre régie de santé locale ou à l'adresse www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/air-land-water/safe-water-supply-vital-health.pdf, (PDF 183 ko).

Comment puis-je faire analyser l'eau de mon puits?

Pour de plus amples renseignements sur les endroits où vous pouvez faire tester l'eau de votre puits ou pour signaler d'éventuels contaminants dans votre région, communiquez avec votre responsable de l'eau potable (Drinking Water Officer) ou avec votre agent d'hygiène du milieu (Environmental Health Officer) en passant par vos autorités de santé locales. Visitez la page sur la qualité de l'eau potable du ministère de la Santé pour obtenir les coordonnées de vos autorités de santé locales www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/air-land-water/water/water-quality/drinking-water-quality/health-authority-contacts.

Le responsable de l'eau potable pourrait être en mesure de vous dire quels laboratoires approuvés peuvent analyser l'eau des puits. Le laboratoire vous enverra les bouteilles à échantillon nécessaires et des instructions. Lisez les instructions attentivement et suivez-les à la lettre. Le laboratoire pourrait aussi envoyer de l'information pour vous aider à comprendre les résultats des analyses et pour déterminer s'il y a un problème avec l'eau.

Que faire si les analyses révèlent une contamination possible?

Si les analyses produisent de mauvais résultats, vous devriez cesser d'utiliser l'eau de votre puits jusqu'à ce que la cause de sa contamination soit déterminée, remédiée ou traitée, et qu'un échantillon d'eau soit analysé de nouveau.

Les mauvais résultats d'une analyse bactériologique sont le signe d'un danger immédiat pour la santé. En présence de quelque bactérie que ce soit, vous devrez traiter l'eau avant de la boire et de l'utiliser pour cuisiner ou pour vous brosser les dents. Pour connaître les options de traitement à court terme comme faire bouillir l'eau, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 49b Désinfection de l'eau potable](#).

Si la présence de bactéries persiste, il faut administrer un surdosage de chlore au puits et analyser son eau une semaine plus tard. Après un tel traitement, il ne faut pas consommer l'eau chlorée du puits et il faut l'éliminer de manière appropriée. Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche sur la désinfection de l'eau de puits par chloration simple à l'adresse

www.env.gov.bc.ca/wsd/plan_protect_sustain/groundwater/wells/factsheets/PFRA_simple_chlorification.pdf (PDF 3,28 Mo).

Si les analyses détectent des bactéries après le surdosage du puits, vous devrez envisager d'utiliser un système de traitement à long terme de votre eau. Si vous avez des doutes, consultez votre agent d'hygiène du milieu.

Les recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada de Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/water-eau/drink-potab/guide/index-fra.php>) indiquent les quantités maximales permises pour un vaste éventail de contaminants possibles dans l'eau potable. Si les résultats indiquent des quantités supérieures aux recommandations, il ne faut pas consommer l'eau à moins de la traiter de manière appropriée.

Lorsque les résultats sont conformes aux recommandations ou qu'ils s'en rapprochent, les problèmes de santé immédiats sont peu probables. Toutefois, il faudrait envisager un traitement à long terme pour éliminer les contaminants.

Quel est le traitement à long terme?

Il existe de nombreux types d'appareils de traitement de l'eau qui éliminent efficacement différents contaminants. Votre responsable local de la qualité de l'eau peut vous recommander des possibilités de traitement, en fonction de vos problèmes particuliers. Le choix définitif et les coûts associés aux appareils de traitement, y compris l'échantillonnage d'entretien et de suivi, incombent au propriétaire du puits privé.

Pour s'assurer que l'eau est potable, il faut constamment l'échantillonner et l'analyser après le traitement. Même si un échantillon indique qu'il n'y a pas de contaminants, cela ne signifie pas que l'alimentation en eau est sécuritaire.

Pour de plus amples renseignements sur l'eau de puits, visitez le site Web du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique – Direction de la protection des eaux et de la durabilité, à l'adresse www.env.gov.bc.ca/wsd/plan_protect_sustain/groundwater/wells.html ou communiquez avec le responsable de la qualité de l'eau de votre régie de santé locale.

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le 8-1-1 (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.